

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes Un an..... 3 fr.	BUREAU ET RÉDACTION <i>Librairie E. LEMARIÉ</i> A DAMMARTIN-EN-BOULE ANNONCES la ligne 30 cent	Paris et les autres départements Un an..... 3 fr. 50
--	---	---

ÉCHOS DE LA SEMAINE

26 novembre. — Les dépêches de la région du Niger annoncent qu'une expédition française partie de Porto-Novo, s'est emparée de Nikki qu'elle occupe; mais rien n'établit que cette conquête se soit produite à la suite d'un combat sanglant avec les troupes anglaises, comme le bruit en a couru.

27 novembre. — Les troubles répétés chaque jour à la chambre des députés de Vienne, s'étendent au dehors du parlement autrichien, et de sanglantes bagarres se produisent sur la voie publique. La police et les troupes appelées à dissiper les attroupements, chargent la foule à diverses reprises. On compte de part et d'autre des morts et des blessés.

28 novembre. — M. Lebon, ministre des colonies, préside à Lyon dans le grand amphithéâtre de l'Université, la réception faite à la mission lyonnaise de Chine.

— Inauguration, à Melun, du monument élevé à la mémoire de Pasteur, en souvenir des expériences de Pouilly-le-Fort sur la vaccination charbonneuse des animaux de ferme.

29 novembre. — On fait enfin espérer comme prochaine, la clôture de l'enquête de l'affaire Dreyfus par le général de Pellieux. Cette enquête serait presque immédiatement suivie de la décision du général Saussier.

30 novembre. — Ouverture de la session du parlement allemand. L'empereur Guillaume II prononce à cette occasion un discours très pacifique.

1^{er} décembre. — A la suite de l'interpellation développée, mardi, au Sénat, par M. Joseph Fabre, relativement à la prestation de serment par voie télégraphique de deux magistrats de la cour de Montpellier, l'ordre du jour pur et simple, accepté par le ministre de la justice, ayant été repoussé par 106 voix contre 105, et un ordre du jour de M. Tillaye, repoussé au contraire par M. Darlan, ayant été adopté par 133 voix contre 113, le ministre donne sa démission.

— Inauguration de l'hôpital Boucicaut par M. Félix Faure, Président de la République.

2 décembre. — M. Milliard, sénateur de l'Eure est appelé à prendre le portefeuille de la Justice, en remplacement de M. Darlan, ministre démissionnaire.

— La population de Prague se porte à une manifestation des plus hostiles contre les commerçants juifs et allemands de la ville, dont elle livre les magasins au pillage, 38 personnes sont grièvement blessées dans ces furieuses bagarres.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La fête de Sainte-Cécile a été célébrée Samedi dernier avec beaucoup

d'entrain, par la Fanfare municipale de Dammartin.

A la messe, nos musiciens ont fait entendre quelques nouveaux morceaux qui ont été exécutés avec un incontestable talent. Dans une instruction parfaitement appropriée à la solennité, M. l'abbé Bêchet a retracé d'intéressants épisodes de la vie de Sainte-Cécile, et ce récit édifiant a vivement intéressé son auditoire, qui, en dehors des musiciens, comprenait quelques membres honoraires et un certain nombre de dames de la ville.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les musiciens ont accompagné jusqu'à la propriété de la Corbie, M. Hémar, leur Président, qui leur a offert, selon l'usage consacré, un lunch que nos jeunes artistes ont accueillis avec un remarquable empressement.

Dans l'après-midi, les rues de la ville ont retenti du son éclatant et du rythme des cuivres, qui ont porté la gaieté un peu partout, malgré la température rigoureuse qui aurait pu refroidir l'ardeur de nos jeunes musiciens.

Le soir, au banquet servi dans la vaste salle de l'hôtel de la Grosse-Tête, assistaient plusieurs notabilités : M. Hémar, Président de la société et maire de la ville, avait à sa droite, M. Edmond Labour, Conseiller d'arrondissement et à sa gauche, M. Viel-Lamare, Juge de Paix démissionnaire, M. le docteur Beuve, vice-Président, avait à ses côtés, M. Loron, directeur de la Fanfare, M. Barhou, trésorier, M. Champagne, sous-chef. Venaient ensuite MM. Dupille Léonor, Michel, Dupérelle, Docteur Studer, Brissot, Chapelle, Lemarié, etc.

Au dessert, alors que le pétillant nectar champenois débordait des

coupes, M. le maire s'est levé et dans une courte et très piquante improvisation a porté la santé de ses sympathiques voisins de table ainsi que de la société musicale.

M. Edmond Labour, succédant à M. le Maire, porta comme ce dernier, un toast en l'honneur de la société et de ses distingués convives, puis il remit à titre de souvenir, à M. Loron, le dévoué chef de la Fanfare, une très belle croix du mérite agricole.

M. Viel-Lamare particulièrement touché des témoignages unanimes de sympathie dont il venait d'être l'objet, à la suite des bienveillantes paroles de M. le Maire et de M. E. Labour, remercia vivement ces derniers et leva son verre à la santé de toute l'assistance, souhaitant au sympathique chef de la fanfare, que bientôt, les palmes académiques, lui soient décernées en récompense de son dévouement et des brillants succès que cette société a remportés sous son habile direction.

Avant de céder la place pour les préparatifs du bal qui devait succéder au banquet, plusieurs aimables convives ont chanté quelques chansonnettes et dit avec un incontestable talent, divers monologues et pièces de vers, tels : *La chanson des Auvergnats, le mariage en bicyclette, Bucéphale au rancart, la Levrette en paletot le Pain, l'éternel et légendaire Artilleur de la pièce humide*, etc.

Enfin, le bal, impatientement attendu a permis aux jeunes Dammartinoises de goûter à leur aise les charmes de l'art chorégraphique par des danses très variées qui se sont prolongées jusqu'au lever de l'aurore.

— Le Conseil municipal de Dammartin est convoqué en séance extraordinaire Lundi prochain à huit heures du

soir, afin de recevoir communication de nouveaux renseignements concernant l'éclairage de la ville au gaz acétylène.

— Vendredi dernier a eu lieu à neuf heures et demie la réunion des membres du bureau de charité pour la saison d'hiver.

Il résulte de la comptabilité, que les opérations de l'année 1897 se résument ainsi :

Recettes de l'année 1897	965. 24
Reliquat des années précédentes.	889. 79
Total des ressources.	1855. 03
Depensés totales de l'année	1035. 43
Excédent disponible pour le présent exercice.	798. 90

Une somme de cent francs, vient d'être versée par M. G. Menier à la caisse du bureau de charité.

— M. Carrière commis principal des contributions indirectes à Dammartin, vient d'être appelé à Paris, à un poste dans le service de la garantie, à la Monnaie.

JUILLY

On nous écrit de cette commune :

Dimanche 28, notre fanfare a dignement fêté la *Sainte-Cécile*, A dix heures et demie, grande messe solennelle, pendant laquelle nos musiciens ont fait entendre quatre des plus beaux morceaux de leur répertoire : Comme entrée, *une marche*, comme sortie, *un pas redoublé*, tous deux fort bien enlevés ; à l'offertoire, *souvenir d'Angers de Boyer*, à la Communion, *sérénade de Schubert*, morceaux d'une harmonie grave, éminemment religieuse, dont le choix fait honneur au directeur de la fanfare, M. Fromont, et dont l'impeccable exécution dénote chez nos musiciens un véritable et profond sentiment artistique.

Au prône, M. le curé a prononcé une allocution pleine de cœur, dans laquelle, après avoir montré la suave beauté de Sainte-Cécile, fleur de sainteté et de pureté au milieu de la corruption païenne, il a développé cette pensée : que la musique, pour garder son rôle moralisateur, doit rester pure, comme sa patronne, et ne servir qu'à élever les âmes et les cœurs vers les hautes régions du *Vrai*, du *Bien* et du *Beau*.

Le soir, un banquet réunissait tous les membres de la fanfare au restaurant Labove. Au champagne, M. Barre, président d'honneur, après avoir gracieusement remercié MM. Derveloy et Labour d'avoir répondu à l'invitation qui leur avait été faite, a vanté à son tour l'action moralisatrice de la musique, félicité nos musiciens de leurs efforts et de leur succès, et décerné de chaleureux éloges à M. Fromont, notre dévoué instituteur, qui, en dehors de ses classes, prodigne son temps et sa peine pour la formation et le perfectionnement de nos artistes. MM. Derveloy et Labour ont répondu par quelques mots aimables et spirituels très applaudis. Puis, notre ami Laroche, MM. Jouvenay, Petit et Gibert, avec leurs chansonnettes et leurs monologues, ont fait rire aux larmes leurs camarades.

Une collecte faite pour les membres actuellement sous les drapeaux a produit 33 francs.

Nous félicitons nos musiciens de cette délicate et généreuse attention ; On ne pouvait mieux terminer une si belle fête.

F. BRAZILLIER

PLAILLY

Un nommé Lefranc, manouvrier au hameau de Montméliant (Seine-et-

Oise), a été arrêté dimanche dernier et écroué à Senlis, pour avoir déchargé un coup de fusil sans l'atteindre heureusement, sur une femme avec laquelle il tenait ménage.

SILLY-LE-LONG

Lundi dernier ont eu lieu à Silly-le-Long, les obsèques de M. Jolibois, ancien instituteur de cette commune, délégué cantonal.

Un certain nombre d'instituteurs de la région assistaient aux obsèques de leur ancien confrère.

— M. Corbie ayant été amené pour raison de santé à quitter la Compagnie de sapeurs-pompiers de Silly, dans laquelle il exerçait les fonctions de sous-lieutenant, vient d'adresser sa démission à M. le Préfet de l'Oise.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE

de Nanteuil-le-Haudouin

Audience du 26 Novembre 1897

Genard Auguste, charretier à Droizelles; Roulage: 2 fr. d'amende et frais.

Herbain Charles-Adolphe, cultivateur à Versigny; Défaut d'éclairage: 2 fr. d'amende et frais.

Ganeron Louis, charretier à Nanteuil, Défaut de guides: 2 fr. d'amende et frais.

Susset Alphonse-Hippolyte, cultivateur à Peroy-les-Gombries, écoulement du purin sur la voie publique, 2 fr. d'amende et frais.

LE CHEMIN DE FER

DE DAMMARTIN

A la date du 4^r Décembre, l'*Indépendant de Seine-et-Marne* conteste l'exactitude de la note que nous avons publiée la semaine dernière concernant la décision prise par le Conseil général, dans sa séance du 24 novembre dernier, au sujet du projet de tramway à vapeur de Meaux à Dammartin.

C'est, on s'en souvient, sur les pressantes exhortations de M. Moquet, Conseiller général, que la ville de

Dammartin, appelée à formuler ses observations, au sujet du projet mis à l'enquête, en accepta purement et simplement le défectueux tracé, sauf l'amendement du docteur Studer, afin de n'en pas retarder l'exécution: le Conseil général ayant formellement promis, disait-on, de comprendre, à cette seule condition, la ligne projetée, dans le réseau départemental dont l'exécution devra être assez prochaine.

Or, d'après notre confrère, M. Moquet étant parti la veille pour l'Abysinie, ou il compte établir des plantations de cafés, et le projet de ligne ne se trouvant soutenu par aucun des membres de l'Assemblée départementale aurait été ajourné à une époque indéterminée, faisant ainsi évanouir la double espérance que la ville avait fondée dans la ligne de tramway de Meaux à Dammartin, de même que dans son chemin de fer de la gare de Dammartin-Juilly à Dammartin-ville.

Que nos compatriotes se rassurent, car ces craintes n'ont fort heureusement rien de fondé, et si, dans notre entrefilet, nous n'avons pas reproduit littéralement les termes de la délibération du Conseil général, nous en avons au moins, à ce qu'on nous affirme de source autorisée, traduit exactement l'esprit, à savoir: *Que le Conseil Général de Seine-et-Marne, à, dans sa séance du 24 Novembre dernier, sur la demande de M. G. Menier, et d'après l'avis favorable de M. l'Ingénieur en chef du département, décidé à l'unanimité, d'accorder à la Société en formation, pour l'établissement de la ligne de Dammartin-gare à Dammartin-ville, une subvention égale à la somme qui aurait été affectée par le département, à l'établissement du tronçon de ligne ferrée sur route, entre Saint-Mard et Dammartin.*

Quant au projet même de la ligne de tramway de Meaux à Dammartin, loin d'être définitivement enterré, il

serait au contraire appelé à une complète transformation et deviendrait un projet de ligne stratégique à voie normale, destiné à établir une communication directe et rapide entre Meaux, Dammartin et Survilliers, en reliant ainsi la ligne de l'Est aux grandes lignes de la compagnie du Nord.

Sur ce point, la décision du Conseil général semblerait faire droit aux justes revendications de la ville de Meaux qui, dans la personne de son maire, l'honorable M. Barbier, exposait avec une vive insistance à la Commission d'enquête, son désir absolu d'obtenir une voie normale, avec un redressement du tracé de Meaux à Survilliers, au risque de subir un ajournement nécessaire pour permettre d'étudier les modifications importantes qu'il y aurait lieu d'apporter au projet.

C'était aussi comme l'a fort judicieusement fait remarquer M. le Maire de Dammartin, à la même Commission d'enquête, le vœu du conseil municipal de cette ville. C'est enfin l'avis unanime de tous les gens de bon sens qui disent avec raison que la ligne projetée de Meaux-Dammartin-Survilliers doit être établie de telle façon qu'elle puisse rendre de réels services pour le transport rapide et économique des voyageurs et des marchandises.

Tel est, à ce qu'on nous assure, le véritable motif qui a engagé le Conseil général à renvoyer le projet en question à la Commission technique des chemins de fer.

Le manque de place nous oblige à différer la publication d'un article intéressant, concernant la ligne de chemin de fer de Meaux à Dammartin.

FAITS DIVERS

Une histoire de brigands

Sous ce titre l'*Echo Républicain* publie le récit d'une prétendue aventure de bandits qui, après avoir causé un grand émoi dans la vallée de Crepy, aux environs de Compiègne et de Villers-Cotterets, s'est répandue jusque dans notre région.

Deux hommes s'étaient présentés, porteurs d'une malle, dans l'après-midi de lundi dernier, chez Mme veuve Contant aubergiste à Vandrampont (forêt de Compiègne). Ils y avaient laissé leur malle et étaient repartis, disant qu'ils reviendraient le soir pour coucher. Or, vers 11 heures de la nuit ils n'étaient pas encore de retour; quand les gendarmes en tournée vinrent à passer.

Ils entrèrent dans l'auberge manifestant leur étonnement de la trouver encore ouverte à cette heure avancée. Le motif leur en fut donné: on attendait les deux individus qui avaient laissé la malle. Les gendarmes jetant un coup d'œil sur cette dernière, s'aperçurent que, de place en place, elle était criblée de trous. Intrigués, ils décidèrent de l'ouvrir, et apparition stupéfiante! un homme, un homme vivant comme vous et moi, en sortit, armé jusqu'aux dents, fusillant les deux braves soldats d'un regard épouvantablement haineux et criminel.

Naturellement, les gendarmes ne lui laissèrent pas le temps de manifester sa colère d'une autre façon. Ils le ficelèrent comme un saucisson, et débarrassèrent pour tout de bon Madame Contant de ce redoutable voisinage.

Et un horrible assassinat fut ainsi évité.

L'homme était également porteur d'un sifflet, destiné à rallier ses deux complices au moment opportun.

La propriétaire de l'Auberge du *Bon Accueil* a déclaré que cette terrifiante histoire renouvelée des mille et une nuits était inventée de toutes pièces et que fort heureusement pour elle elle n'avait jamais eu à subir de pareilles émotions.

Dîner à un sou

On a beau nous prêcher l'imitation des institutions anglaises, en voici une je crois qui, chez nous fera faire une grimace de dégoût aux plus deshérités.

Non loin de l'église de Whitechapel dans une affreuse ruelle obscure, se trouve le restaurant le meilleur marché du monde entier : on y mange pour un demi-penny, *un sou* ; et quand on sait combien la vie est cher à Londres, on se demande ce qu'on peut bien donner pour un sou.

Dans une gargote au sous-sol, tous les jours, à midi, se rassemblent un millier de pauvres gens sans travail : ils s'entassent autour d'une large table ronde, sur laquelle il y a un *pâté monstre* ; monstre, mais pas délicat. Ce pâté de 50 à 60 kilos, c'est le plat du jour, de tous les jours. Il ne faudrait pas regarder de trop près ce qui le compose.

C'est une macédoine peu appétissante de légumes, de foie de veau et d'une sorte de jus ou sauce qui ressemble à du bouillon clair. Légumes et foie de veau ne sont pas de première qualité, certainement. Chaque convive a devant lui, avec une assiette et une cuillère, un ver rempli d'eau. Il lui est permis de prendre au petit bonheur une portion respectable de pâté et de l'arroser de son verre d'eau

claire. Après le repas, il doit nettoyer lui-même les ustensiles dont il a fait usage.

Si l'on montait, dans quelqu'une de nos grandes villes, un restaurant de ce genre, je ne sais pas s'il aurait beaucoup de clients, même parmi les plus misérables ; chez nous, on aime mieux un morceau de pain tout sec, au moins on sait ce qu'il y a dedans, tandis que ce pâté doit faire naltre, sur sa composition, des doutes qui n'aiguïsent pas l'appétit.

Un impôt original

Sous forme d'article additionnel à la loi des finances, M. François Deloncle et plusieurs de ses collègues ont déposé une proposition d'après laquelle à partir du 1^{er} janvier 1898 quiconque sera nommé officier d'académie ou de l'instruction publique, chevalier ou officier du Mérite agricole, devra payer à l'État un droit de diplôme de 20 fr. dont le produit sera affecté au développement des cours d'adultes.

Il y a toutefois à ce projet de décret un amendement ainsi conçu :

Le personnel relevant des ministères de l'instruction publique et de l'agriculture sera exempt de ce droit. (?)

Interdiction du Football

La législature de la Géorgie vient de voter un projet de loi interdisant le jeu de football sous peine d'une forte amende. Le conseil de ville de Chicago et diverses législatures des Etats examinent une mesure analogue contre ce sport dangereux. Cette année trois champions ont été tués, treize estropiés pour leur vie et plus d'une centaine grièvement blessés. En un mot, le football est plus brutal et plus périlleux que les combats de boxe, et les législateurs américains, tout ama-

teurs qu'ils sont des sports athlétiques commencent à craindre que sous prétexte de fortifier les muscles des jeunes générations, on n'en fasse prématurément des armées d'invalides.

Le comble du protectionnisme

Le gouvernement bulgare vient de publier l'ordonnance suivante :

« Tous les fonctionnaires et employés de l'Etat, des districts et des municipalités, et qui touchent des appointements mensuels, sont tenus de porter, dans le service, des vêtements et des souliers nationaux. Les vêtements et les souliers des employés et les casquettes d'uniforme des gendarmes devront avoir été faites dans le pays, avec du drap et du cuir nationaux. Les fabricants de drap et de cuir ont jusqu'à la fin de l'année pour se munir d'une marque qu'ils apposeront sur tous leurs produits, lorsque ceux-ci devront être certifiés nationaux. Les employés des douanes ne laisseront pénétrer en Bulgarie aucun produit étranger porteur de la même marque.

Les marchands devront délivrer aux fonctionnaires des factures régulières et certifiant l'origine nationale des objets par eux vendus. »

Prison fin de siècle

Cette prison est la maison de correction de l'Etat de Massachusets, aux Etats-Unis, dans laquelle les détenus sont soumis à un régime et traités d'une manière qui ne manque pas d'originalité.

Deux fois par semaine, des professeurs de l'Université de Boston viennent faire aux jeunes prisonniers des conférences sur différents sujets de sciences ou de littérature. Il y a également des classes d'économie politique, de musique et d'architecture.

Quand les cours sont finis, les détenus peuvent se rendre au gymnase ou à la salle d'escrime. Il leur est loisible aussi d'emprunter à la bibliothèque tous les livres, romans ou autres qu'ils désirent lire en dehors des heures de travail. Un journal illustré, hebdomadaire, sortant des presses mêmes de la prison, est envoyé à un millier d'abonnés la plupart anciens pensionnaires de la maison de correction.

Des cours d'agronomie sont faits, dans une propriété de cinquante hectares attenante au « Reformatory », et plus de sept cents convicts se livrent aux travaux d'agriculture, sous l'œil de leurs gardiens.

La liberté la plus entière règne dans la colonie, sauf celle de s'en aller.

Conseils Utiles

Contre les abcès

Faites fondre au bain-marie une cuillerée de saindoux et une cuillerée de miel ; ajoutez-y deux cuillerées de farine de seigle et quelques gouttes de laudanum.

Il suffit de mettre deux ou trois fois par jour une bonne couche de cette pommade sur la partie malade pour faire percer en peu de temps les plus gros abcès.

Le soulagement est immédiat et la guérison s'opère rapidement.

Le comble de la chaleur :
Faire transpirer les secrets.

Le comble de la conscience pour un expéditionnaire en marchandises :
Se charger des transports au cerveau.

Le comble de l'avarice pour un myope :
Regarder par-dessus son binocle pour ne pas en user les verres,

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

VIENT DE PARAITRE

ALMANACH - MÉMENTO de la PETITE GAZETTE

Vol. in 8°, illustré de 36 gravures.

15 cent.

Agendas de poche & de bureau
depuis 0 fr. 45 centimes

CALCULATORS, PHEM-RODS, ALMANACHS

PAPIERS de FANTAISIE

FEUILLES DE COMPLIMENTS

Imagerie — Emblèmes — Souvenirs.

Cartes de Visites

depuis 1 franc le cent

TIMBRES CAOUTCHOUC

depuis 0 fr. 20 la ligne

VIENT DE PARAITRE

VUES

DU COLLÈGE DE JUILLY
ALBUM contenant quinze des plus
belles vues du COLLÈGE. (Héliogra-
vure procédé Bisson).

Prix: 2 francs

En vente: à la Librairie E. Lemarié

COMPTOIR SPECIAL DE VENTE
de VINS DE LA GIRONDE

E. VINCENT

Dépositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

AVIS Underwood and Son Limited
négociants en pailles et fourrages
comprimés. Brentford docks LONDRES
succursales en France à CALAIS, DENKER-
QUE, HOUBOURG, SENS-OXS, sont acheteurs
de pailles et fourrages de toutes sortes et
envoient au producteur pour les lots impor-
tants leurs presses et batteuses construites
avec les derniers perfectionnements.

Adresser la correspondance au bureau
principal à Calais.

Chantier-Docks de la Gare

DAMMARTIN-JUILLY

L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mand

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}

Grosse Gailloterie française, 1^{re} 2 gras
sans fumée, 1^{re} qualité 3.50
Grosse Houille Charleroi, 1^{re} 2 gras,
sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros
morces ou sans au une fine) 3.80
Gaillotin de même qualité 4 »
Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70
Boulets ovales pour chauffage écon. 3 »
Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50
Charbon de forge (noisettes). 2.50
Coke de gaz n° 0. l'hectol. 1.60
Charbon industriel et Briquettes
depuis 22 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de
1,000 kil. au chan-
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,
Gravier et Mignonnette pour jardins
Briques blanches, rouges et réfractaires.
Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs
Carreaux très fins (Beaucvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb

Grillage galvanisé, Ronecs, Fils, Poteaux

Pointes. depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelles acier fondu, bout trempé. 1.10

Eêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents. 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. 3.50

1^{re} 65 1^{re} 80 2^{re} 10

Fourches à foin, 2 dents 1.50 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits. Boulons

Soaux solides, tôle galvanisée. 1.60

Seaux d'écurie, — — 3.20

Arrosoirs, Lessiveuses

Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées. Scouures

Planches de Lorraine, 2^e choix, la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gerant: E. LEMARIÉ

Imp: E. Lemarié à Dammartin